

Immigration—Loi

M. le vice-président: Il ne reste plus que 30 secondes. Déclarons-nous qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 59.)
